

DACP

REF : DACP2014032

Signataire : MC/MG/ED

Séance du Conseil Municipal du 10/07/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2013 à 2016. Approbation et autorisation de signature.

EXPOSE :

Par délibération du 21 février 2013, le Conseil Municipal a approuvé le projet de marché relatif aux travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - réalisés sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2013 à 2016 et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Ce marché permet à la Ville d'engager rapidement des travaux d'office dans le cadre des pouvoirs de police de sécurité et de santé publique du Préfet et du Maire (procédure de péril, d'insalubrité, d'urgence, au titre du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitation, principalement).

Ces travaux sont déclenchés dès lors qu'est établie la défaillance des propriétaires à agir sur leur bien, tant individuellement que collectivement par l'intermédiaire d'un syndic professionnel ou bénévole.

Occasionnellement, ces travaux peuvent aussi être réalisés en urgence pour des motifs de sécurité

Le marché notifié le 21 mars 2013 à la Société Sesini et Longhy a été conclu à prix unitaires susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 15 000 € H.T. Montant maximum : 120 000 € H.T.

Aussi, à ce jour, compte tenu de la difficulté voire de l'impossibilité de maîtriser des travaux à réaliser par la Ville, déclenchés le plus souvent sur injonctions judiciaires, il apparaît pour l'exercice 2014, que le seuil maximum du marché (soit 120 000 € HT) ne permettra pas de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires pour faire face aux désordres d'ores et déjà constatés ou encore imprévus.

En effet les dépenses engagées à ce jour par le **SCHS** s'élèvent à **49 192,53€ TTC** et celles de l'**UT Habitat** à **92 346 € TTC**, (soit **141 538,53€ TTC** ou **117 948.77€ HT**)

Aujourd'hui, il est nécessaire pour prendre en charge d'ici la fin de l'année de possibles nouveaux périls imminents ou procédures d'urgence, pouvant donner lieu à la réalisation de travaux d'office par la Ville, de passer un avenant à hauteur **de 15%** (Pourcentage maximum autorisé par la jurisprudence) **du seuil maximum du marché portant ainsi ce dernier de 120 000 € HT à 138 000 € HT.**

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, approuver le projet d'avenant n°1 au marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2013 à 2016 et autoriser le Maire, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juillet 2014, à le signer avec la Société SESINI & LONGHY titulaire dudit marché.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice : 49

Présents : 37

DU 10 JUILLET 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 10 Juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. PLEE Eric, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, RABAH Hana, YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Laurence GRARE	Représentée par :	Meriem DERKAOUI
Antoine WOHLGROTH	Représenté par :	Marc RUER
Alice FAGARD	Représentée par :	Roland CECCOTTI-RICCI
Guillaume SANON	Représenté par :	Nourredine KARROUMI
Jacques SALVATOR	Représenté par :	Evelyne YONNET
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT-BOUALI
Présilya ALVES	Représentée par :	Abderrahim HAFIDI
Nadia LENOURY	Représentée par :	Damien BIDAL
Rachid ZAIRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Bouchra HAMDANE	Représentée par :	Benoît LOGRE
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO à partir de la question n°228
Sylvie DUCCATTEAU	Représentée par :	Maria MERCADER Y PUIG jusqu'à la question n°241

Excusé : Fayçal MENIA

Absente : Mme SIGNATE Rouguy,

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014032

Signataire : MC/MG/ED

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2013 à 2016. Approbation et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur procédure adaptée passé en application des articles 26 à 28 et 77 du Code des Marchés Publics et de l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 30 avril 2009, passé avec la Société SESINI & LONGHY notifié le 21 mars 2013 ;

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics ;

Vu le projet d'avenant n°1 audit marché ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 juillet 2014 ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder par voie d'avenant au contrat initial afin d'augmenter le seuil maximum du marché au regard des imprévus pouvant survenir durant l'année 2014.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2013 à 2016, portant pour la seule année 2014, le seuil maximum du marché de 120 000 € HT à 138 000 € HT faisant ressortir ainsi une plus-value de 18 000 € HT, soit + 15%.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant avec la Société SESINI & LONGHY titulaire dudit marché.

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1ère Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 11/07/2014
Publié le 11/07/2014
Certifié exécutoire le : 11/07/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Meriem DERKAOUI
1ère Adjointe au Maire

